

CONDITIONS DE VENTES

ACCEPTATION

Beghelli Canada accepte les bons de commande émis en vertu des conditions de vente de Beghelli Luce, qui ont été acceptées par l'émetteur du bon de commande. Ces conditions remplacent et rejettent toutes conditions de vente contradictoires, à moins d'une exception faite par écrit et signée par un membre de la direction autorisé de Beghelli Canada.

FACTURATION MINIMALE

La facturation minimale nette est de 100,00 \$ pour toute commande, sauf une autorisation contraire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Sur approbation du crédit, les modalités de paiement des clients de Beghelli Canada sont : NET 30 jours à compter de la date de la facture. Tout paiement non reçu selon ces modalités sera considéré comme échu et en souffrance. Les factures en souffrance seront assujetties à un intérêt au taux de 1,5 % par mois ou portion de mois, ou au maximum permis par la loi, soit celui le plus bas. Si Beghelli Canada est dans l'obligation d'avoir recours à un avocat ou d'engager d'autres frais relatifs à la perception des paiements en souffrance, le client accepte de payer tous les frais raisonnables encourus pour ladite perception.

RIX

Tous les prix sont fixés par Beghelli Canada et sont nets F.A.B. l'usine (point d'origine). Beghelli Canada se réserve le droit de changer la structure des prix et escomptes sans préavis. Toute commande sans numéro de soumission sera facturée aux prix de catalogue et Beghelli n'honorera aucun crédit sur les différences de prix après la facturation. Les soumissions écrites sont fermes pendant 90 jours à compter de la date de la facture, sauf indication contraire. Les montants de taxes de vente, droits d'accise ou autres taxes applicables seront ajoutés à la facture à moins qu'un certificat d'exonération n'ait été fourni à Beghelli Canada.

ANNULATIONS ET COMMANDES DIFFÉRÉES

Des frais peuvent être entraînés en cas d'annulation d'une commande. Les frais d'annulation sont à la discrétion de l'usine Beghelli et seront fondés sur le pourcentage d'achèvement afin de compenser les coûts des pièces et de la main-d'oeuvre. Toute commande pour exécution ou livraison différées sera facturée aux prix en vigueur à la date du déclenchement.

LIVRAISON

À la réception des bons de commande, Beghelli Canada assigne les dates d'expédition prévues, sauf si précisées sur une commande permanente. Les dates d'expédition fournies sont une estimation seulement. Beghelli Canada décline toute responsabilité pour les retards de livraison causés par des circonstances hors de son contrôle. Les conditions météorologiques extrêmes, les incendies, grèves, inondations, retards du transporteur ou liés à des difficultés, pénuries ou arrêts de travail de quelque nature, peuvent tous affecter le délai de livraison prévu.

EXPÉDITIONS AVEC INDEMNITÉ DE TRANSPORT

Toutes les expéditions sont F.A.B. l'usine (point d'origine). La livraison de la marchandise au transporteur désigné constituera la livraison au client, sans égard au paiement du transport. Tous les frais d'expéditions de blocs autonomes d'éclairage de secours de 1,250\$ net ou plus, destinées à un seul dépositaire en une seule expédition sont inclus. Beghelli Canada se réserve le droit d'acheminer toutes les expéditions admissibles à l'indemnité de transport par la voie de surface la plus abordable et la plus efficace. Le client peut choisir d'autres services d'expédition, mais il assumera tous les frais de transport supplémentaires encourus.

DOMMAGES / RUPTURES DE STOCK

Le client a la responsabilité de rapporter tous les dommages de transport au transporteur dans les 5 jours suivant la réception de la marchandise. Le titre de créance et le risque de perte sont transférés à l'acheteur dès que le transporteur prend possession de la marchandise. Le destinataire doit déposer une réclamation auprès du transporteur pour les produits égarés ou endommagés pendant le transport. Toute marchandise avec expédition partielle doit être signalée dans les 30 jours suivant la réception de la livraison. Aucune réclamation pour marchandise avec expédition partielle ou dommage de transport ne sera honorée si les délais précisés sont échus.

RETOURS

Tous les retours doivent être accompagnés d'un numéro d'autorisation de retour de produit (ARP) émis par l'usine. Aucun retour ne sera accepté sans ce numéro. Lors d'une demande d'ARP, le nom du client, le numéro du bon de commande original et la raison de la demande doivent être fournis. Beghelli Canada doit recevoir la marchandise retournée dans les 45 jours de la date d'émission d'une ARP. Les frais de transport doivent être payés à l'avance. Toute marchandise retournée doit être emballée correctement pour empêcher les dommages de transport. Le numéro d'ARP de l'usine doit être visible à l'extérieur du colis. Les produits retournés doivent être courants, en bonne condition (à neuf) et dans l'emballage d'origine fermé de l'usine. Les produits fabriqués sur mesure ne peuvent être retournés. Les marchandises retournées qui ne sont pas défectueuses sont assujetties à des frais de retour standard. Les produits d'éclairage munis d'une caractéristique en option dans le guide de prix sont considérés comme fabriqués sur mesure, notamment pour les couleurs personnalisées, les ballasts de gradation ou toute autre modification non standard. La détermination d'un produit sur mesure est à la discrétion de l'usine. Les marchandises retournées qui ne sont pas défectueuses ou fabriquées sur mesure sont assujetties à des frais de retour standard.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Beghelli remplacera ou réparera (au gré de Beghelli) tout produit ou composant de produit DEL qui, dans des conditions d'emploi normales, s'avère défectueux en raison d'un vice de fabrication ou de matière, en moins de cinq (5) ans ; un (1) an pour les produits non DEL. Les modules DEL contenus dans les produits Luce sont garantis exempts de vice de matière et de fabrication pendant cinq (5) ans. Cette garantie n'inclut pas les lampes, les ballasts ou autres blocs d'alimentation DEL (voir ci-dessous). La période de garantie entre en vigueur à la date d'achat. La garantie est honorée uniquement lorsque l'application, l'installation et l'inspection du produit sont adéquates et conformes aux exigences électriques provinciales. La garantie de l'usine est nulle en cas de modification, mauvais emploi ou abus du produit. Beghelli peut à sa discrétion choisir de réparer un défaut, ce qui constituera l'exécution de ses obligations en vertu de la garantie. Toute réclamation relative à la responsabilité de Beghelli pour ses produits, basée sur une faute contractuelle ou une négligence, ne doit en aucun cas dépasser le coût pour corriger les défauts des produits. Les réclamations pour coûts indirects, main-d'oeuvre, dédommagements et autres frais encourus à cause du défaut des produits ne seront pas honorées, à moins d'une entente par écrit préalable avec un mandataire de Beghelli.

LAMPES, BALLASTS ET BLOCS D'ALIMENTATION DEL

Beghelli honorera une garantie de cinq (5) ans sur les blocs d'alimentation DEL fournis par l'usine et d'un (1) an sur les ballasts fluorescents. Toute autre garantie sur les ballasts ou blocs d'alimentation sera à la discrétion du fabricant. Les lampes ne sont pas couvertes par la garantie de Beghelli. Veuillez noter que

CONDITIONS DE VENTES

certaines lampes exigent un appareil fermé ou sont approuvées pour usage dans un appareil ouvert. Assurer la conformité aux exigences du code local applicable est la responsabilité des clients, d'après les applications du produit concerné.

CCT DES DEL

Les progrès continus des produits DEL peuvent influencer la capacité de **Beghelli** à offrir une température de couleur d'apparence uniforme (température de couleur corrélée ou CCT), pour les remplacements futurs.

SURFACE RÉELLE D'ENCOMBREMENT ASSIGNÉE

Tous les appareils destinés à l'éclairage extérieur (pour montage en tête de fût) indiquent une valeur de surface réelle d'encombrement (EPA). Le client est responsable d'obtenir cette valeur assignée auprès de l'usine afin de choisir le poteau approprié à la charge. Négliger de confirmer cette valeur ou de sélectionner un poteau de grosseur adéquate est une mauvaise application et entraînera l'annulation de la garantie de l'usine **Beghelli**.